Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250711-202538-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 8** **Votants : 8**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ORIAL Brigitte, ROUGIER Serge ;

Excusés : -

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur LAY Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025.

2025/38 - Renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA et reconduction de la mission du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la démarche de conformité de la commune au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un contrat avait été conclu avec la société GAIA, et propose son renouvellement afin d'assurer la continuité du suivi des obligations légales en matière de protection des données personnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention :

- **Approuve** le renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA :
  - Le contrat, visant à poursuivre la mise en conformité de la commune de Beaumont du Lac avec les exigences du RGPD, a été présenté aux membres du Conseil municipal.
  - Ce contrat de type prestation de services, d'une durée de 5 ans renouvelable tacitement, prévoit un montant annuel de 350.00 €, ce tarif étant appelé à évoluer.
  - Le contrat comprend notamment la mise à jour des procédures de protection des données, la poursuite de la sensibilisation du personnel, ainsi que la supervision continue de la conformité.

- **Approuve** la reconduction de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO)
  - Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la reconduction de la société SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Beaumont du Lac ;
  - Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant désigné de la société GAIA, poursuivra sa mission d'information et de conseil auprès de la commune, de contrôle du respect du RGPD, et de coopération avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Serge ROUGIER

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Transmis en Préfecture le 17 juillet 2025, publié le 17 juillet 2025.